

ETES-VOUS BIEN PROTÉGÉS CONTRE LES SINISTRES INFORMATIQUES?

AYEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

Faites confiance à une équipe spécialisée en sécurité de données, ne jouez pas à la roulette russe !

Qui, un jour, n'a pas été confronté à un problème de perte de données, subie le plus souvent par une panne matérielle, un problème logiciel ou un piratage? À tout moment, le système d'exploitation peut ne plus vouloir démarrer, ou pire encore, votre disque dur peut connaître un problème sérieux causant la perte de documents importants.

N'hésitez plus, contactez nous dès maintenant afin qu'un de nos spécialistes peuvent vous renseigner!



617 de Lanaudière
Joliette / Québec J6E 3M5
450-752-1609
info@futurcom.ca

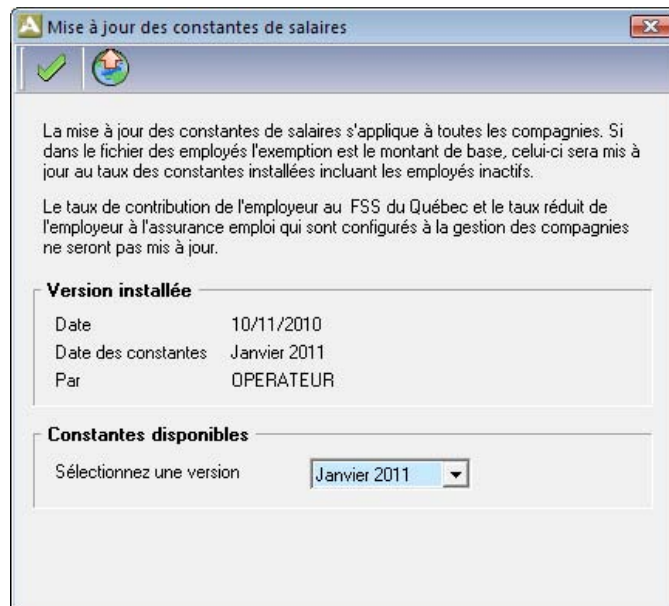
Vos spécialistes en informatique depuis plus de 20 ans


MISE À JOUR EN 3 CLICS DES CONSTANTES SALARIALES

Pour accéder à cette fonction, sélectionnez le menu **OPÉRATEUR** | **PARAMÈTRES DE SYSTÈME** | **CONSTANTES DE SALAIRES** | **MISE À JOUR**. Il est aussi possible de cliquer sur l'icône **Mise à jour**

Intégrée au logiciel, la mise à jour des taux des constantes salariales s'effectue en 3 clics. Ainsi, les taux servant au calcul des salaires sont automatiquement modifiés sans avoir à effectuer de saisie manuelle dans le logiciel.

La sélection des années antérieures peut s'effectuer de façon tout aussi rapide en tout temps.



 Une connexion internet est obligatoire pour effectuer la mise à jour des constantes.

Date: Dernière date de téléchargement des constantes.

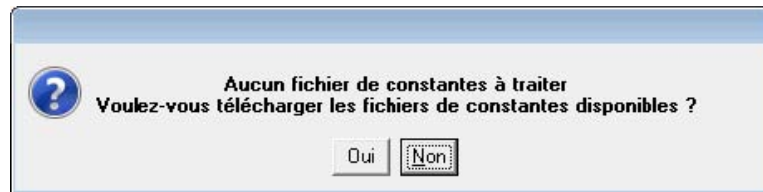
Date des constantes: Version actuellement utilisée des constantes.

Par: Dernier utilisateur ayant effectué les mises à jour des constantes.

Constantes disponibles: Constantes téléchargées qui sont utilisables immédiatement.

EFFECTUER LA PREMIÈRE MISE À JOUR

À la première utilisation de cette fonction, un menu contextuel s'affiche vous offrant le choix de télécharger ou non les constantes. Cliquez sur **OUI** pour procéder.



Le logiciel télécharge les données de constantes. Une fois ce processus terminé, le résultat du téléchargement s'affiche.

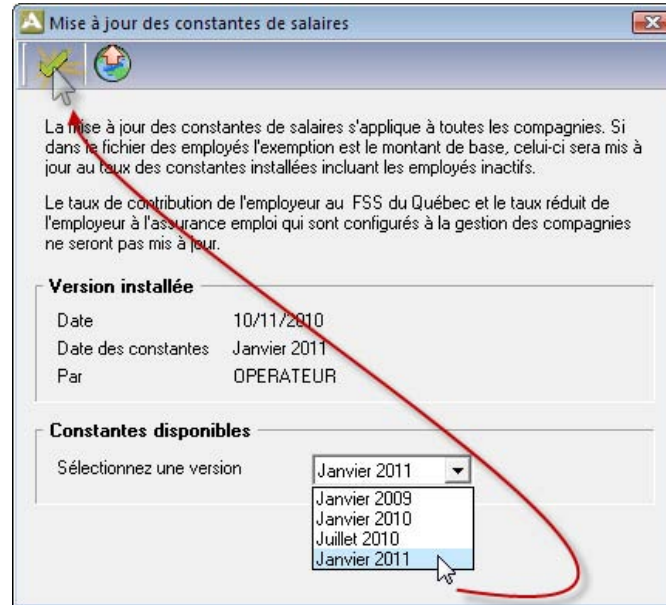


L'icône permet de vérifier si de nouvelles mises à jour des constantes sont disponibles. Lorsque c'est le cas, une fenêtre s'affiche vous informant des versions téléchargées.

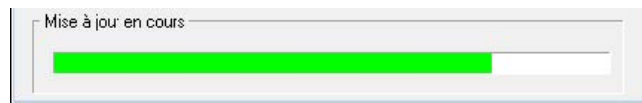


Lorsque vous devez effectuer une paye à une date antérieure ou postérieure, ou lorsque de nouveaux taux sont disponibles, Avantage vous permet de modifier rapidement la version des taux de constantes grâce à l'interface de mise à jour automatique des constantes.

Dans la boîte de dialogue «Mise à jour des constantes de salaires», cliquez sur le menu déroulant et effectuez la sélection de la version désirée.



Cliquez sur «Accepter» pour valider la version. Une barre de progression s'affiche pendant la mise à jour des taux.





Un message de confirmation apparaît lorsque le processus est terminé.



Les constantes sont maintenant à jour, vous pouvez maintenant procéder à votre gestion des salaires.

VÉRIFIER LA MISE À JOUR

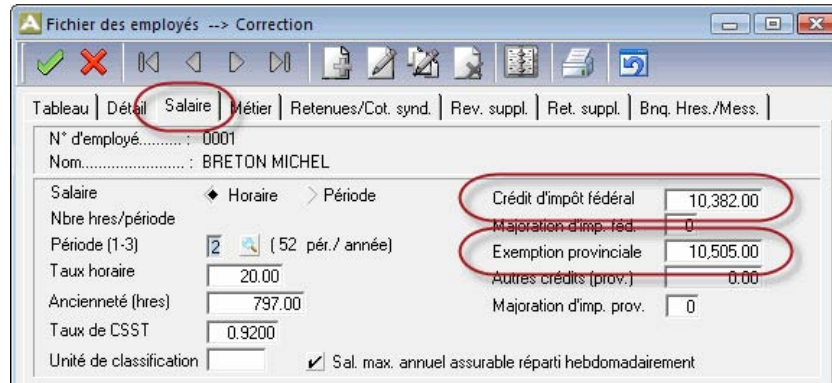
Pour vérifier si de nouvelles constantes sont disponibles, cliquez sur

 **«Rechercher les mises à jour»**. Lorsque c'est le cas, vous pouvez effectuer le changement de version décrit précédemment et cliquez sur Accepter  pour utiliser cette nouvelle constante.

MODIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL ET EXEMPTION PROVINCIALE

Les employés utilisant les crédits d'impôt selon un autre taux que celui de base de la province principale doivent être modifiés manuellement.

Pour modifier les crédits d'impôt fédéral et/ou les exemptions provinciales, sélectionnez le menu **SALAIRES|FICHIER DES EMPLOYÉS**.



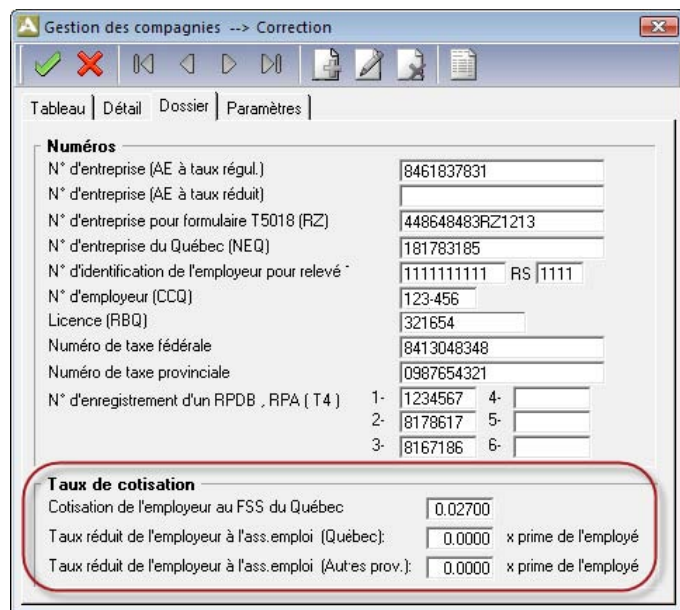
Salaire	Horaire	Période	Crédit d'impôt fédéral	Majoration d'imp. féd.	Exemption provinciale	Autres crédits (prov.)	Majoration d'imp. prov.
			10,382.00	0	10,505.00	0.00	0

Lorsque les formulaires **TD1** (fédéral) et **TP-1015-3** (Québec) sont remplis par les employés, les montants doivent être inscrits dans cette fenêtre.

MODIFICATION DU TAUX DE FSS ET DU TAUX RÉDUIT À L'AE

Les taux de cotisation au **FSS** et le taux réduit de l'employeur à l'**AE** doivent être modifiés manuellement.

Pour effectuer le changement, sélectionnez le menu **OPÉRATEUR|GESTION DES COMPAGNIES|ONGLET DOSSIER**.



Numéros	
N° d'entreprise (AE à taux régul.)	8461837831
N° d'entreprise (AE à taux réduit)	
N° d'entreprise pour formulaire T5018 (RZ)	448648483RZ1213
N° d'entreprise du Québec (NEQ)	181783185
N° d'identification de l'employeur pour relevé	1111111111 RS 1111
N° d'employeur (CCQ)	123-456
Licence (RBQ)	321654
Numéro de taxe fédérale	8413048348
Numéro de taxe provinciale	0987654321
N° d'enregistrement d'un RPDB, RPA (T4)	1- 1234567 4- 2- 8178617 5- 3- 8167186 6-

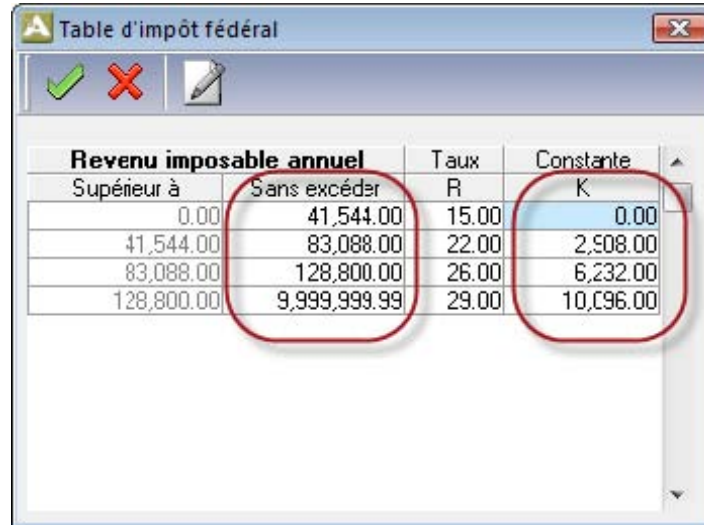
Taux de cotisation	
Cotisation de l'employeur au FSS du Québec	0.02700
Taux réduit de l'employeur à l'ass.emploi (Québec)	0.0000 x prime de l'employé
Taux réduit de l'employeur à l'ass.emploi (Autres prov.)	0.0000 x prime de l'employé

CHANGEMENT DES CONSTANTES MANUEL

FÉDÉRAL

Le chemin d'accès pour effectuer les changements aux tables d'impôt : **OPÉRATEUR** | **PARAMÈTRES DE SYSTÈME** | **TABLES D'IMPÔT**.

TABLE D'IMPÔT FÉDÉRAL



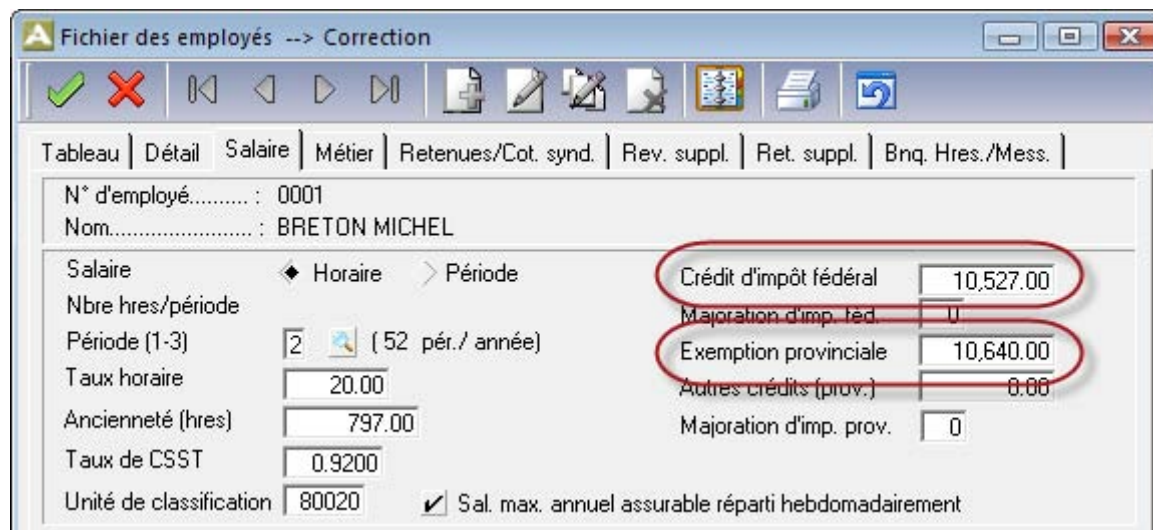
Revenu imposable annuel		Taux	Constante
Supérieur à	Sans excéder	R	K
0.00	41,544.00	15.00	0.00
41,544.00	83,088.00	22.00	2,908.00
83,088.00	128,800.00	26.00	6,232.00
128,800.00	9,999,999.99	29.00	10,096.00

15 % du revenu égal ou inférieur à 41 544 \$ (auparavant 40 970 \$);
 22 % du revenu supérieur à 41 544 \$, mais égal ou inférieur à 83 088 \$ (auparavant 81 941 \$);
 26 % du revenu supérieur à 83 088 \$, mais égal ou inférieur à 128 800 \$ (auparavant 127 021 \$);
 29 % du revenu supérieur à 128 800 \$ (auparavant 127 021 \$).

MONTANTS PERSONNELS FÉDÉRAUX POUR 2011

Ajuster les crédits d'impôt personnels de base au Fédéral et au Provincial à la fiche de l'employé: **SALAIRE** | **FICHER DES EMPLOYÉS** | **GESTION DES EMPLOYÉS** | **ONGLET SALAIRE**. Pour obtenir les taux des statuts particuliers, veuillez demander le formulaire **TP-1015.3** au provincial et le formulaire **TD1** au fédéral.

CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL ET EXEMPTION PROVINCIALE



Fichier des employés --> Correction

Tableau | Détail | Salaire | Métier | Retenues/Cot. synd. | Rev. suppl. | Ret. suppl. | Bnq. Hres./Mess.

N° d'employé..... : 0001
 Nom..... : BRETON MICHEL

Salaire ♦ Horaire > Période

Nbre hres/période

Période (1-3) 2 (52 pér./ année)

Taux horaire 20.00

Ancienneté (hres) 797.00

Taux de CSST 0.9200

Unité de classification 80020 Sal. max. annuel assurable réparti hebdomadairement

Crédit d'impôt fédéral 10,527.00

Majoration d'imp. féd. 0

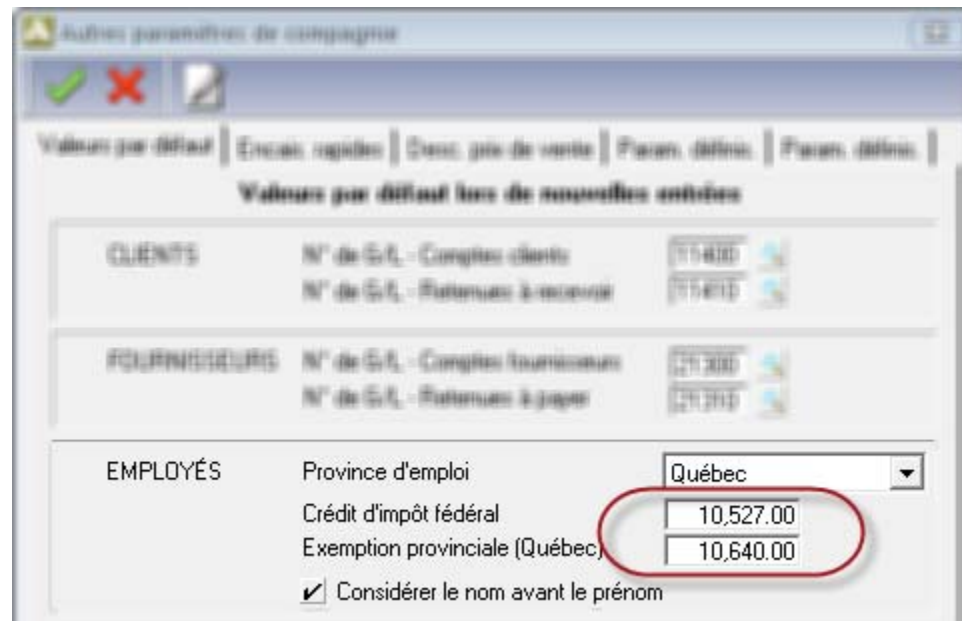
Exemption provinciale 10,640.00

Autres crédits (prov.) 0.00

Majoration d'imp. prov. 0

Pour obtenir les bons crédits lors de la création de nouveaux employés, vous devez corriger les valeurs par défaut. (Menu [OPÉRATEUR](#) | [PARAMÈTRES DE COMPAGNIE](#) | [AUTRES PARAMÈTRES DE COMPAGNIE](#))

Crédits d'impôt fédéral et Exemption provinciale



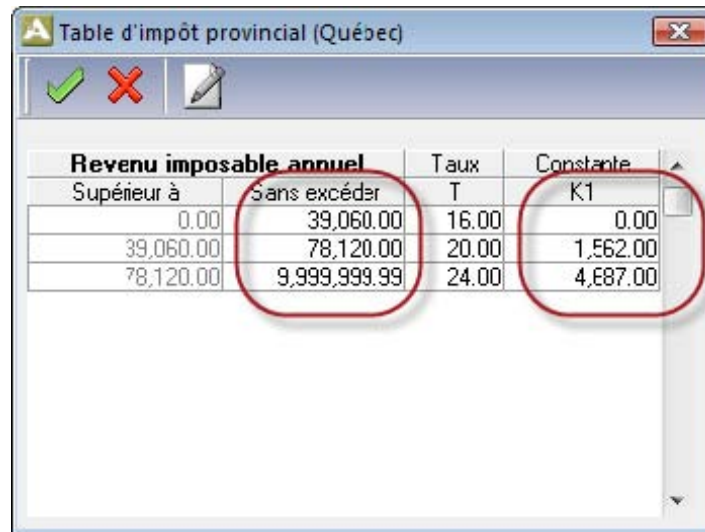
The screenshot shows a software window titled "Autres paramètres de compagnie". It contains several tabs: "Valeurs par défaut", "Encas régular", "Dess. pré de vente", "Param. délinq.", and "Param. délinq.". The "Valeurs par défaut" tab is active, and within it, the sub-tab "Valeurs par défaut lors de nouvelles entrées" is selected. The window displays settings for CLIENTS, FOURNISSEURS, and EMPLOYÉS. The EMPLOYÉS section includes a dropdown for "Province d'emploi" set to "Québec", and two input fields for "Crédit d'impôt fédéral" (10,527.00) and "Exemption provinciale (Québec)" (10,640.00), which are circled in red. A checkbox "Considérer le nom avant le prénom" is checked.

CLIENTS	N° de G.L. - Comptes clients	11400
	N° de G.L. - Retenues à recevoir	11410
FOURNISSEURS	N° de G.L. - Comptes fournisseurs	11300
	N° de G.L. - Retenues à payer	11310
EMPLOYÉS	Province d'emploi	Québec
	Crédit d'impôt fédéral	10,527.00
	Exemption provinciale (Québec)	10,640.00
	<input checked="" type="checkbox"/> Considérer le nom avant le prénom	

Les montants à modifier sont encerclés à l'intérieur des images.

Le chemin d'accès pour effectuer les changements aux tables d'impôt : **OPÉRATEUR** | **PARAMÈTRES DE SYSTÈME** | **TABLES D'IMPÔT**.

TABLE D'IMPÔT PROVINCIAL



Revenu imposable annuel		Taux	Constante
Supérieur à	Sans excéder	T	K1
0.00	39,060.00	16.00	0.00
39,060.00	78,120.00	20.00	1,562.00
78,120.00	9,999,999.99	24.00	4,687.00

Le taux de 16 % s'applique à la tranche de revenu imposable inférieur ou égal à 39 060 \$ (au lieu de 38 570 \$);

Le taux de 20 % s'applique à la tranche de revenu imposable supérieur à 39 060 \$, mais inférieur ou égal à 78 120 \$ (au lieu de 77 140 \$);

Le taux de 24 % s'applique à la tranche de revenu imposable supérieur à 78 120 \$.

Onglet Ass. EMPLOI

Constantes de salaires (Québec)

Ass.-emploi | Rentes/CSST | Surtaxe/Crédit | Cotisation | CCQ (1) | CCQ (2) / RBQ

EMPLOYÉS U = x I EMPLOYEUR (1) x prime employé
 (2) x prime employé

Pér. de paie	Hrs min.	Rémunération minimale	Rémunération maximale	Prime max. par période
<input type="text" value="52"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="26"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="12"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="24"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="10"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="13"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="22"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="44200.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>

Onglet RENTES/CSST

Constantes de salaires (Québec)

Ass.-emploi | Rentes/CSST | Surtaxe/Crédit | Cotisation | CCQ (1) | CCQ (2) / RBQ

Cotisation au Régime de rentes du Québec

EMPLOYÉ Cotisation maximale pour l'année
 C = le moindre de i) M - A2
 et ii) (C) - (/ P)

EMPLOYEUR x la part de l'employé

Maximum annuel assurable CSST

Constantes de salaires (Québec)

Ass.-emploi | Rentes/CSST | Surtaxe/Crédit | Cotisation | CCQ (1) | CCQ (2) / RBQ

Surtaxe fédérale (D)

Lorsque T3 <= 9999999.99 -> D = 0

Si T3 > 9999999.99 <= 18500.00

$$D = 0.0030 * T3 - [0.00 * [0.0000 * (T3 - 9999999.99)]]$$

Si T3 > 18500.00 -> D = 0.0000 * T3 + 0.0500 * [T3 - 18500.00]

Crédit d'impôt fédéral net (K1)

$$K1 = 0.1500 * TC$$

Crédits d'impôt fédéral annuels pour cotisations RRQ et AE (K2)

$$K2 = [0.500 * PC] + [0.1500 * PU] + [0.1500 * IE * 0.005370]$$

Crédit d'impôt à l'emploi au Canada (K4)

$$K4 = 0.1500 * A \quad \text{Maximum pour A: } 1065.00$$

Abattement d'impôt fédéral pour le Québec

$$T1 = T3 + D + 0.1650 * T3$$

Constantes de salaires (Québec)

Ass.-emploi | Rentes/CSST | Surtaxe/Crédit | Cotisation | CCQ (1) | CCQ (2) / RBQ

Taux de conversion de l'exemption en crédit d'impôt

$$Y = (T * I) - K - K1 - [0.2000 * E]$$

Cotisation de l'employeur au FSS pour... : GFI Solutions d'affaires in

$$D2 = 0.027000 * S2$$

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Employés: 0.005370

Employeur: 0.007520

Crédit d'impôt annuel pour cotisation au Fonds de solidarité

Provincial	0.1500	x Q	Maximum:	750.00	(Q =	5000.00)
Fédéral	0.1500	x Q	Maximum:	750.00	(Q =	5000.00)

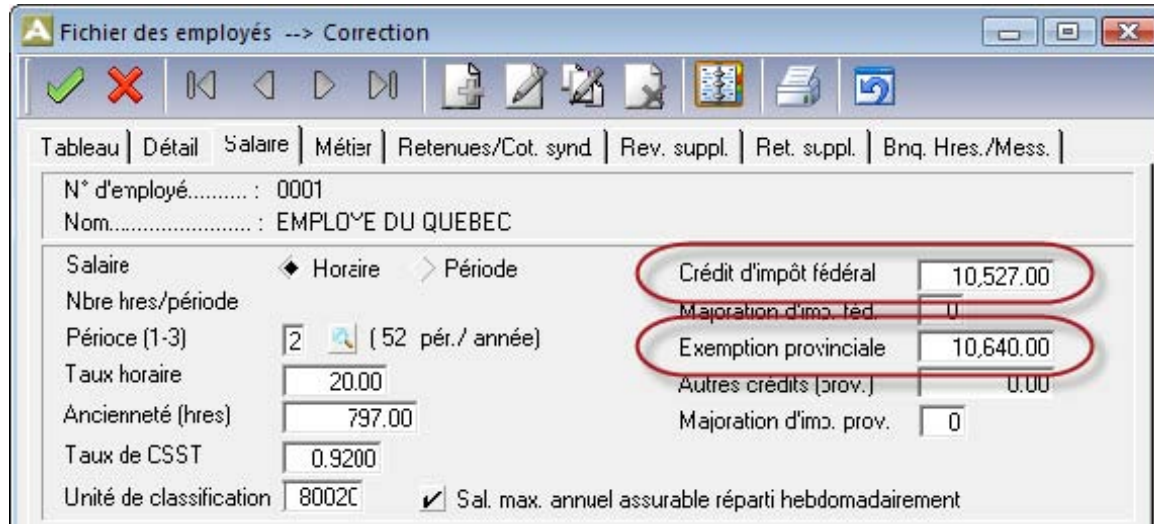
Déduction pour emploi

$$H = 0.0600 (D) \quad \text{Maximum: } 1045.00$$

MONTANTS PERSONNELS DU QUEBEC POUR 2011

Ajuster les crédits d'impôt personnels de base au Fédéral et au Provincial à la fiche de l'employé: SALAIRE | FICHER DES EMPLOYÉS | GESTION DES EMPLOYÉS | ONGLET SALAIRE. Pour obtenir les taux des statuts particuliers, veuillez demander le formulaire **TP-1015.3** au provincial et le formulaire **TD1** au fédéral.

CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL ET EXEMPTION PROVINCIALE



The screenshot shows a software window titled "Fichier des employés --> Correction". The interface includes a menu bar with options like "Tableau", "Détail", "Salaire", "Métier", "Retenues/Cot. synd", "Rev. suppl.", "Ret. suppl.", and "Bnq. Hres./Mess.". Below the menu, the employee's details are listed: "N° d'employé..... : 0001" and "Nom..... : EMPLOYE DU QUEBEC". The "Salaire" section is active, showing fields for "Horzire" and "Période". On the right side, there are input fields for tax credits, with "Crédit d'impôt fédéral" (10,527.00) and "Exemption provinciale" (10,640.00) circled in red. Other fields include "Majoration d'imp. féd." (0), "Autres crédits (prov.)" (0.00), and "Majoration d'imp. prov." (0). At the bottom, there is a checkbox for "Sal. max. annuel assurable réparti hebdomadairement" which is checked.

Field	Value
N° d'employé	0001
Nom	EMPLOYE DU QUEBEC
Crédit d'impôt fédéral	10,527.00
Majoration d'imp. féd.	0
Exemption provinciale	10,640.00
Autres crédits (prov.)	0.00
Majoration d'imp. prov.	0

Joyeux Noël

et

Bonne Année 2011